

EDITORIAL

Pour une meilleure lisibilité de la formation en géomatique à l'EPFL !

Ce début d'année va être l'occasion pour les ingénieurs actifs dans notre profession de se profiler sur plusieurs thèmes concernant l'avenir de la formation à tous les niveaux.

A l'EPFL, la faculté ENAC a présenté son projet de plan d'études. Notre profession a clairement réagi (*voir article*) et a demandé au Doyen Laurent Vuillet que le débat s'ouvre sur ce projet, d'où la rencontre de ce **5 février**. En effet, notre métier n'est plus du tout lisible dans le plan présenté: la géomatique, le développement territorial et l'ingénierie des eaux et du sol, s'ils sont bien l'objet de formations partielles, ne permettent ni d'obtenir un titre complet, ni d'obtenir une "minor" ou d'accéder à un 3^e cycle clairement reconnaissable.

Pour nous, la création d'une filière en géomatique, comme l'a fait l'EPFZ, reste bien sûr la meilleure alternative aux propositions actuelles.

La formation théorique nécessaire au brevet fédéral d'ingénieur géomètre clairement confiée aux EPF par une ordonnance du Conseil fédéral ne serait plus assurée par le plan d'études tel que proposé et ceci dans plusieurs domaines. Cette obligation légale a été ignorée et cette grave erreur doit être corrigée (*voir article*).

Sur un autre plan, les ingénieurs géomètres, comme les forestiers, vétérinaires et agronomes doivent garder des filières universitaires liées aux maturités académiques. Confier ces formations aux HES seules serait une grave erreur stratégique. L'afflux en HES de candidat(e)s avec maturités académiques serait tel qu'il entraînerait à terme la fermeture de celles-ci aux candidats suivant la filière professionnelle. Ce serait très grave pour des Hautes Ecoles Spécialisées créées justement dans le prolongement de la formation professionnelle initiale.

Du côté de la formation professionnelle de base (apprentissage), l'heure de vérité est arrivée: les projets concrets de règlements, guides méthodiques, plan d'études,

SOMMAIRE

- **Editorial**
La formation en géomatique à l'EPFL
- **Les nouveaux plans d'études ENAC**
- **La formation à l'ENAC et le brevet fédéral d'ingénieur géomètre**
- **Réaction de la conférence présidentielle de la Géomatique Suisse**
- **La filière de géomatique à l'EIVD**
- **Information sur l'évolution du Cadastre à Genève**

Rédaction :
M. Azouzi, Ph. Calame, P. Droz, R. Durussel

Ont participé à ce numéro :
P.-H. Cattin, T. Glatthard,
B. Merminod, J.-P. Miserez

Adresse :

- Secrétariat IGSO
2, route du Lac - Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne
- Tél : 021/ 796.33.43/00
- Fax : 021/ 796.33.52/11
- Email :
igso@centrepatronal.ch

cours interentreprises et examens seront bientôt mis en consultation par le projet « ZBZ ». Nos attentes seront-elles exaucées ou les craintes des sceptiques seront-elles confirmées? Les difficultés ont été nombreuses pour la mise en place d'un champ professionnel pour la « planification du territoire et de la construction », mais seule une coordination des divers métiers permettra une formation professionnelle adaptée aux exigences actuelles.

Le temps des incertitudes est terminé, les résultats sont là, à tous les niveaux.

Sachons les accueillir avec à la fois toute l'ouverture et la fermeté nécessaires afin d'assurer une relève solide dans le domaine stratégique de la gestion du territoire.

Raymond Durussel, président SSMAF

Les nouveaux plans d'études ENAC

Contexte de l'évolution

Eléments externes

Les jeunes n'ont rien contre la géomatique, mais les journaux et leurs maîtres d'école parlent de bactéries et d'inondations, et la plupart des spécialistes en orientation professionnelle s'en font une fausse image. La géomatique est toujours perçue comme une discipline assez étroite et elle ne bénéficie pas d'un effet de mode.

La nouvelle maturité ne met pas en valeur les branches de base de la géomatique: géométrie, algèbre, physique, géographie. De façon croissante, les étudiants motivés par une activité dans le domaine de l'environnement montrent peu de talent pour les mathématiques et peu d'intérêt pour une approche spatiale.

Actuellement déjà, c'est dans un cadre d'options libres conduisant à un titre académique identique que les enseignants en géomatique doivent motiver les étudiants pour les cours de spécialisation. La faiblesse de leur nombre est partiellement compensée par la qualité de ces étudiants, qui sont régulièrement parmi les meilleurs de leur volée.

Seul un tiers des diplômés en géomatique vise a priori le brevet d'ingénieur géomètre. Les alternatives sont nombreuses: services industriels, fabricants d'appareils et de logiciels, télécommunications, navigation aérienne (Skyguide), geo-marketing, ...

En résumé, le problème de la relève professionnelle existe indépendamment des restructurations liées à la création de la Faculté ENAC.

Eléments internes

Auparavant, les 3 départements groupés dans l'ENAC correspondaient chacun à une filière de formation. L'ENAC s'est structurée en cinq instituts pour la recherche et en 3 sections pour l'enseignement, qui correspondent aux anciens départements. Officiellement, tout le monde est pour la transversalité au sein de l'ENAC, mais concrètement, les plans d'études ne correspondent pas forcément au discours officiel. Les forces conservatrices sont à l'oeuvre: l'Architecture veut changer un minimum (ils sont transversaux à eux tous seuls) et le Génie Civil exprime des réticences (ils ont révisé leur plan d'études il y a 4 ans). La pression au changement se concentre donc dans l'ex-Génie Rural devenu Sciences et Ingénierie de l'Environnement (SIE).

L'ENAC a renoncé à offrir une filière de formation dédiée spécifiquement au domaine couvert auparavant par la Section GR. Le besoin de spécialisation en chimie et en biologie dans les branches de l'environnement, dopé par la concurrence avec d'autres filières de formation, ne permettait plus de couvrir tout le spectre à un niveau compétitif. D'emblée on constate que si la section SIE doit absorber seule cette évolution, elle ne peut se faire qu'au profit de la chimie et de la biologie et au détriment de la géomatique et de l'aménagement.

En passant, il faut relever que la situation en environnement n'est pas plus confortable que la nôtre. La section de chimie de l'UNIL a rejoint celle de l'EPFL. Une section des Sciences de la Vie démarre à l'EPFL et une section de géosciences émerge à l'UNIL. Ce sera difficile pour nos collègues de définir clairement leur créneau dans cette nébuleuse.

Les chances et les risques

Officiellement, le développement territorial est au coeur de l'ENAC, mais il risque de glisser entre trois chaises. Certes, il est bien présent dès la première année, notamment dans le cadre des cours "Projeter Ensemble" offerts à l'ensemble des étudiants de la Faculté, donc également à la section d'Architecture. Toutefois, la possibilité de former des spécialistes n'est pas encore assurée.

Jusqu'en 2000, l'option "Mensuration" figurait sur le diplôme. Désormais "Génie Rural" n'y figurera plus. La géomatique n'y a jamais figuré et son nombre d'heures va diminuer. Si elle demeure cloisonnée dans la section SIE, on peut abandonner tout espoir d'attirer un nombre suffisant d'étudiants dans les cours spécialisés, même s'ils sont au programme. Soyons très clairs quant à l'enjeu: une formation de base sera dispensée à tous les étudiants de l'ENAC au cours du 1^{er} cycle et les activités de recherche ne sont pas directement remises en question, mais nous ne pourrons plus former la relève académique et professionnelle.

Le brassage offre une chance de motiver des étudiants en génie civil pour une spécialisation en géomatique. Dans l'état actuel des plans d'études pour la rentrée 2003, les sections GC et SIE ont adopté la même enveloppe horaire pour la géomatique en première année. Ceci devrait favoriser l'accès à ces branches aux étudiants GC. Pour les années suivantes, une telle convergence n'est pas encore établie, mais des efforts sont en cours.

Au niveau du travail pratique de diplôme, nos domaines de recherche attirent des étudiants d'autres sections (p. ex. informatique et microtechnique). Toutefois, leur activité est concentrée sur des aspects technologiques pointus et ils ne deviennent pas géomaticiens pour autant.

Le problème principal résulte d'un manque de visibilité. Au premier abord, il n'est pas évident que l'ENAC dispense une formation de haut niveau dans notre discipline. Par exemple, dans la revue "Higher Education in Switzerland" disponible dans toutes nos ambassades, une personne intéressée à la géomatique ne sera pas dirigée vers l'EPFL!

Que font les enseignants en géomatique ?

Ce n'est pas le thème principal ici, mais un gros effort est requis pour adapter les méthodes d'enseignement au nouveau contexte. En clair, moins d'heures avec davantage d'étudiants au 1^{er} cycle, typiquement 150 en 1^e année si l'on groupe les 2 sections d'ingénieurs.

L'institut du développement territorial (INTER), formé en regroupant des laboratoires des trois ex-départements (dont ceux de géomatique de l'ex-GR) propose un mineur transdisciplinaire aux 3 sections de la faculté. Quant à l'ingénierie des eaux et du sol, les solutions doivent être recherchées dans une coopération accrue entre les 2 sections d'ingénieurs.

En recouvrement partiel avec le mineur en développement territorial, il faut offrir un mineur de spécialisation en géomatique dans la section SIE. Ce mineur doit être accessible aux autres sections, ce qui sera difficile car cela exige une coordination avec les autres plans d'étude, allant jusqu'aux compatibilités d'horaires.

Que fait la Faculté ENAC ?

La direction de la Faculté est bien consciente de l'importance croissante de la géomatique dans notre économie. Elle considère les bases de données géographiques comme une infrastructure, au même titre que les voies de communication et les réseaux de distribution.

La géomatique a joué à fond la carte de l'ENAC, tant pour la recherche en contribuant à former l'institut INTER que pour l'enseignement où elle s'engage en faveur de la mobilité interne. Dans cette démarche volontariste, à laquelle s'opposent naturellement des forces d'inertie, nous avons besoin du soutien clair et constant du Doyen.

Même si cela ne représente qu'un aspect du problème, on peut se réjouir que, lors d'entretiens avec les associations professionnelles, M. Vuillet se soit engagé à maintenir des cours permettant d'obtenir une exemption complète d'épreuves théoriques pour l'examen fédéral d'ingénieur géomètre, ce qui n'est pas encore acquis.

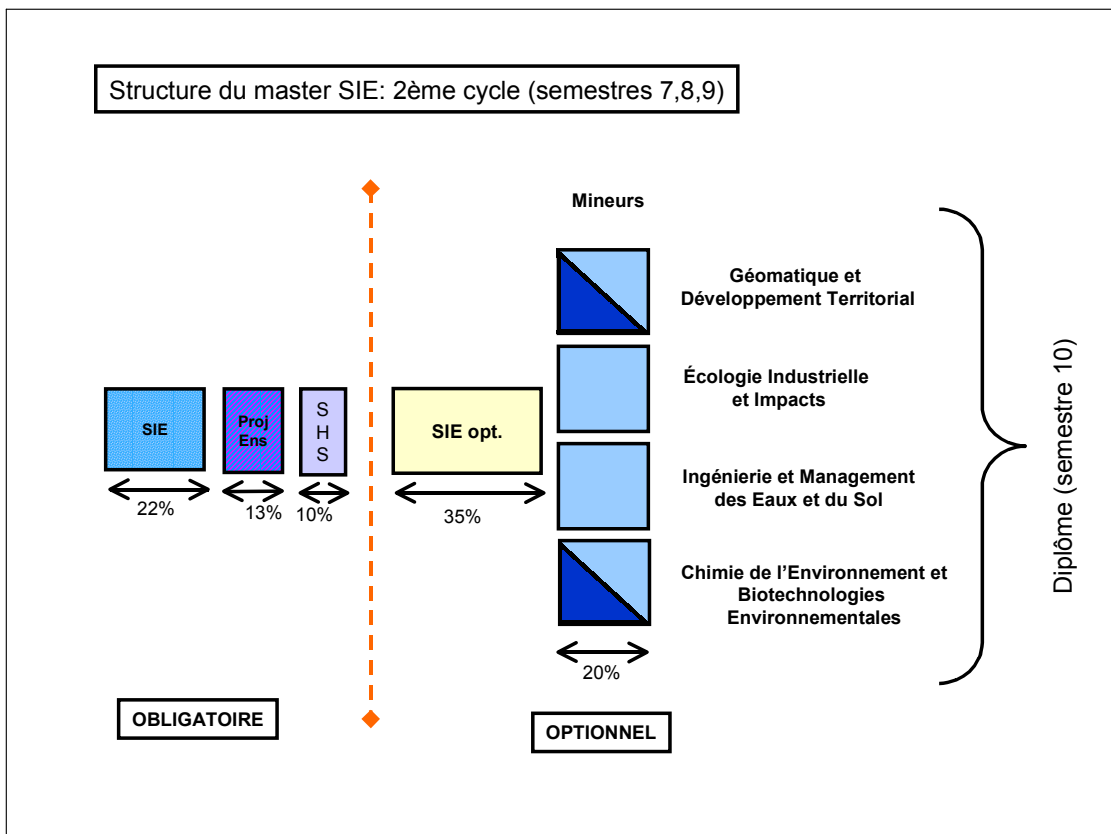
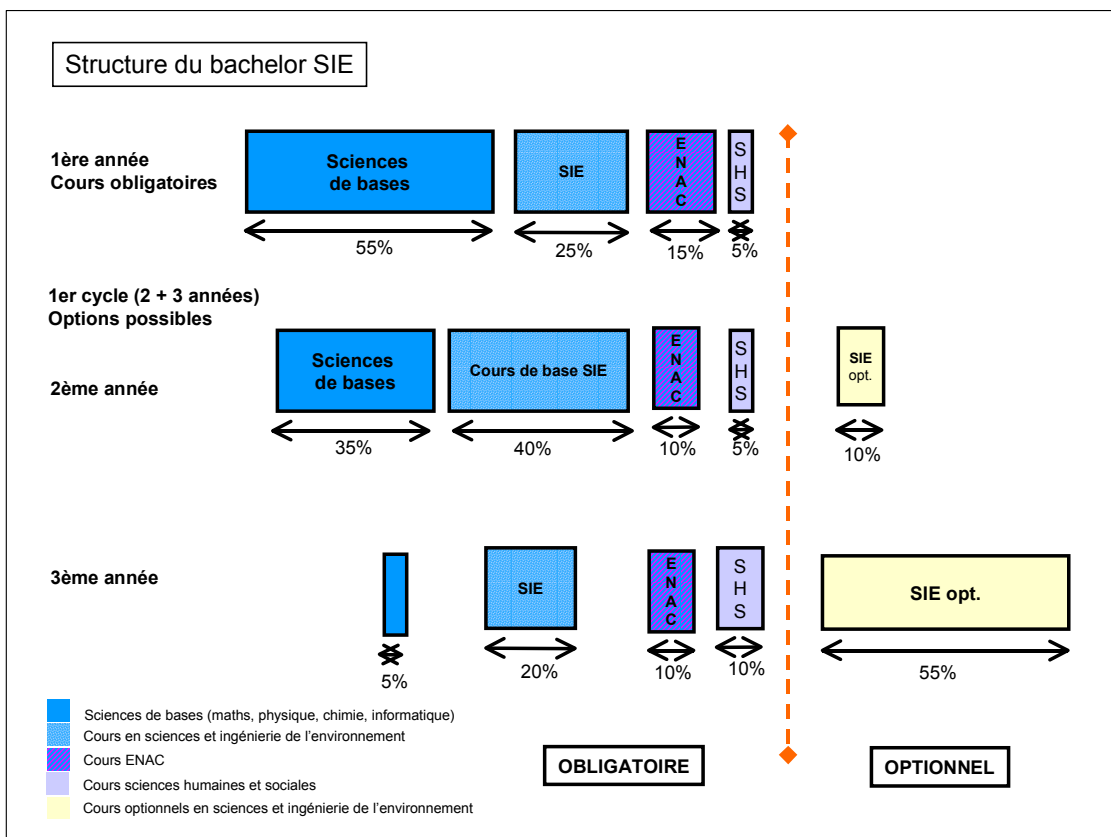
Que peuvent faire les milieux professionnels ?

C'est le moment pour la profession de se profiler comme supporter de l'esprit ENAC et d'exiger des changements conformes aux promesses faites lors de la création de la nouvelle faculté.

Les associations professionnelles peuvent soutenir la visibilité de leur activité en demandant qu'une spécialisation en géomatique (minor) figure explicitement sur le diplôme en environnement ou autre (major).

Les bureaux de la SSMAF peuvent favoriser l'image de la géomatique en accueillant des stagiaires: écoliers, gymnasiens, étudiants débutants. Pas besoin d'un programme précis et d'un encadrement rigoureux. Il s'agit d'INFORMATION et non de FORMATION!

A très court terme, il faut se retrouver nombreux le **5 février** pour affirmer notre attachement à la formation de nos futurs collègues, et notre volonté de faire face aux défis dans l'ouverture plutôt que dans la nostalgie.



La formation à l'ENAC et le brevet fédéral d'ingénieur géomètre

L'Ordonnance concernant le brevet fédéral d'ingénieur géomètre (RS 211.432.261) fixe la volonté maintes fois exprimée que les ingénieurs géomètres chargés de gérer les documents cadastraux et responsables de l'information sur la propriété foncière soient de formation académique, offrant des compétences non seulement techniques mais aussi humaines et générales. Dans ce domaine, les notaires sont aussi de formation académique.

L'Ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (RS 211.432.2) prescrit que la direction fédérale des mensurations cadastrales (art. 40) et les services cantonaux du cadastre (art. 42) doivent être dirigés par un ingénieur géomètre breveté. L'art. 44 précise que les travaux de certaines couches de la mensuration officielle leur sont exclusivement confiés.

L'article 3 de l'Ordonnance sur le brevet rappelle les branches pour lesquelles un examen de niveau universitaire doit être réussi :

Art. 3 Examen théorique

La preuve de la formation théorique est fournie par la réussite d'un examen de niveau universitaire dans les disciplines suivantes :

1. Mathématiques, 2. Géométrie, 3. Physique, 4. Informatique, 5. Systèmes d'information du territoire, 6. Théorie des erreurs et calculs de compensation, 7. Technique de mesure géodésique, 8. Photogrammétrie, 9. Géodésie et mensuration nationale, 10. Mensuration officielle suisse, 11. Améliorations foncières et aménagement du territoire, 12. Droit suisse, 13. Langues et culture suisse

On constate que l'enseignement d'un certain nombre de ces disciplines n'apparaît plus explicitement au projet de nouveau plan d'études. Les articles 4 et 5 précisent que :

Art. 4 Exigences et évaluation

1 Les exigences à satisfaire pour l'examen théorique sont en règle générale les matières et exigences des EPF dans des disciplines comparables. La commission d'examen (ci-après la commission) peut fixer des exigences concernant la matière et les thèmes à approfondir dans certaines disciplines.

Art. 5 Reconnaissance des examens passés dans une EPF

1 Les examens des EPF (examens propédeutiques et de diplôme) ainsi que d'autres épreuves passées dans une EPF sont considérés comme des examens théoriques au sens des art. 3 et 4 dans la discipline concernée.

2 La commission détermine dans un tableau comparatif quelles matières d'examen des EPF et autres examens passés dans une EPF correspondent aux disciplines 1 à 12 selon l'art. 3 et définit le mode de conversion des notes des EPF dans l'échelle des notes selon l'art. 4, 2e alinéa. Pour certaines branches à option des EPF, on peut également reconnaître que les prestations semestrielles sanctionnées par une appréciation donnée dans le cadre d'un colloque équivalent à un examen des EPF.

La mission des EPF dans ce domaine est donc claire et elles ne peuvent pas s'en démettre par de simples plans d'études sans modifier les dispositions légales du Conseil fédéral. Il existe au moins deux solutions pour « corriger le tir » :

- Le plan d'études est amendé et complété par un minor qui comprendrait toute la formation en vue de l'examen théorique du brevet. Mais, à voir les déficits de formation que le projet de plan d'études montre dans les domaines du droit, des aménagements fonciers et de la mensuration officielle en particulier, on peut douter que des mesures cosmétiques permettront de retrouver le niveau exigé par l'ordonnance.
- On renonce à admettre que le master SIE offre l'équivalence de l'examen théorique et on met sur pied, au niveau des deux EPF, par exemple en collaboration avec la direction fédérale des mensurations cadastrales et la commission fédérale du brevet, un troisième cycle permettant d'atteindre le niveau des exigences théoriques du brevet. Ce troisième cycle serait alors ouvert plus largement, pas seulement pour les ingénieurs SIE, mais aussi aux juristes ou à d'autres formations, telles que les ingénieurs formés dans des HES.

La deuxième formule permettrait à l'EPFL d'offrir une formation correspondant à sa mission et de former des officiers publics aptes à remplir les fonctions propres à la gestion foncière, telles qu'elles sont en particulier décrites dans « Cadastre 2014 » (voir www.swisstopo.ch/fig-wg71/cad2014/download/cad2014_fr.pdf). Le récent article de Philippe Ehrenberg paru dans INFO D+M de décembre 2002 présente très bien la mission élargie qui sera confiée au cadastre officiel, donc aux ingénieurs géomètres brevetés.

Réaction de la conférence présidentielle de la Géomatique Suisse

Nous reproduisons ci-dessous les éléments principaux de la réponse à la consultation sur les plans d'études de l'ENAC :

« La géomatique saisit et façonne notre espace vital et économique, et en assure le développement durable. La géomatique englobe les domaines de la mensuration, des systèmes d'information du territoire et géographique SIT/SIG et est liée avec le génie rural, l'environnement, le développement territorial, l'ingénierie des eaux et du sol et le génie communal.

Dans presque tous les domaines d'activités, l'importance des informations géographiques ne cesse de croître. Elément central de l'infrastructure nationale, elles revêtent une importance comparable à celle du réseau de transport et de communication ou à celle du réseau d'approvisionnement en énergie et en eau d'un État moderne. En politique comme en économie, environ 80 pour cent des décisions prises s'appuient sur une référence spatiale. La Confédération souhaite promouvoir la mise en place d'une infrastructure nationale des données géographiques dans le cadre de la cyberadministration (eGovernment), en créant les conditions requises à cette fin, en améliorant la collaboration et les services informatiques et en favorisant leur interconnexion au profit des utilisateurs, afin de faciliter l'accès aux géodonnées et d'encourager leur utilisation. Autant d'objectifs assignés au programme d'impulsion e-geo.ch (www.e-geo.ch).

1. Nous déplorons particulièrement le fait que votre faculté ENAC ait renoncé à offrir une **filière de formation en géomatique (inclus le développement territorial et l'ingénierie des eaux et du sol)**. En comparaison avec d'autres filières de géomatique, en Suisse et à l'étranger, nous constatons que la partie du plan d'études « Sciences et ingénierie de l'environnement », consacrée à la géomatique, est si insignifiante que les compétences en géomatique des futurs diplômés seront absolument insuffisantes.
2. La conférence présidentielle de la Géomatique Suisse exige donc fermement que **l'offre en géomatique soit étoffée de manière significative**, tant dans le plan d'études de base que dans les spécialisations (minor).
3. La conférence présidentielle de la Géomatique Suisse demande également qu'une éventuelle **spécialisation en géomatique** (minor) figure explicitement sur le diplôme en environnement ou autre (major).
4. La conférence présidentielle de la Géomatique Suisse demande également que **le développement territorial et l'ingénierie des eaux et du sol** soient contenues dans le plan d'études, tant dans le plan d'études de base que dans les spécialisations (minor).
5. La conférence présidentielle de la Géomatique Suisse demande enfin que les branches nécessaires à la formation théorique des ingénieurs géomètres brevetés, au moins comme branches à option, soient contenues dans le plan d'études. »

Thomas Glatthard, directeur de la conférence présidentielle de la Géomatique Suisse
et vice-président SSMAF

@@@@@

Agenda

assemblées générales SSMAF/IGS, Pontresina, 12-13 juin 2003

assemblées générales IGSO/GP-AVIG, Glacier des Diablerets, 26 juin 2003

La filière de géomatique à l'EIVD

Lors de la création des Hautes Ecoles Spécialisées (HES), la Commission Fédérale des HES (CFHES) a reconnu à titre provisoire de nombreuses filières d'études existantes. Leur homologation définitive pour l'automne 2003 étant subordonnée à une revue par les pairs (audit).

La filière de Géomatique de l'EIVD a fait l'objet d'un audit de 2 jours au printemps 2001. La commission d'experts était composée de Mme Françoise Duquenne, professeure à l'ESGT (France), de MM. Bertrand Merminod, professeur EPFL (président), Jean-Philippe Amstein, responsable de la direction fédérale des mensurations cadastrales et Klaus Budmiger, collaborateur au bureau Flotron SA. Cette revue par les pairs portait sur les 4 missions des HES, à savoir la formation de base, la formation continue, la recherche appliquée et développement, et les prestations de service.

La CFHES a opéré une synthèse des rapports d'audits en juin 2002. Dans son évaluation, elle relève que la qualité scientifique, l'orientation pratique et la structure de la filière de Géomatique de l'EIVD remplissent les conditions pour une reconnaissance à l'automne 2003. Pour la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la plus grande de Suisse, 38 filières obtiennent leur reconnaissance, 28 sont recommandées sous conditions et 15 sont fortement remises en question.

Cette évaluation positive devrait donc permettre à la filière de Géomatique d'envisager l'avenir avec sérénité. Toutefois, de nouveaux critères de la CFHES apparaissent dans les exigences de reconnaissance à moyen terme, en particulier celui des effectifs. Pour faire face à ces nouvelles conditions, l'EIVD projette de remplacer ses actuelles filières de Génie civil et de Géomatique par une nouvelle filière comprenant 3 orientations. De plus, pour satisfaire à la volonté de la CFHES de simplifier la nomenclature des filières d'étude en Suisse, la nouvelle filière de l'EIVD s'appellerait Géomatique avec ces 3 orientations : Géomatique – Construction & infrastructures – Ecotechnologie. De nouveaux plans d'études sont actuellement en travail pour ces 3 orientations, avec la géoinformation comme domaine fédérateur. D'où le nouveau nom du département « Environnement construit & Géoinformation ». Les milieux professionnels seront sollicités durant cette année pour apporter leur contribution à la mise en place de ces nouveaux plans d'études qui seront organisés en modules.

Pour la filière de Géomatique de la Fachhochschule beider Basel de Muttenz (FHBB), le problème est quelque peu différent. Par leurs effectifs supérieurs à ceux d'Yverdon, la FHBB peut envisager de conserver une filière de Géomatique sans regroupement avec d'autres filières. Le profil de spécialisation en géoinformatique et géodésie serait ainsi préservé. D'autres tâches préoccupent actuellement la direction de la FHBB, en particulier sa réorganisation dans le cadre de la Haute Ecole Spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW).

Tout ceci reste cependant tributaire de certaines conditions d'homologation formulées par le Conseil fédéral en 1998 et en 2001. A savoir, pour la géomatique, que la formation pourrait être regroupée en un seul endroit (Yverdon ou Muttenz), en fonction des décisions prises dans les EPF dans ce domaine. Actuellement, la situation n'est donc pas totalement claire et aucune certitude ne peut être avancée avant d'avoir obtenu une reconnaissance définitive de la part du Conseil fédéral. Toutefois, le regroupement des filières de Génie civil et de Géomatique de l'EIVD devrait conduire à satisfaire les conditions du Conseil fédéral tant pour la géomatique que pour le génie civil. Concernant le génie civil dans la HES-SO, l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg prévoit une orientation principale de cette formation vers la technologie des ouvrages, alors que l'Ecole d'ingénieurs de Genève va mettre l'accent dans le domaine du génie urbain.

Dans le contexte de la HES-SO, nous formulons l'espoir de conserver un véritable profil de formation en géomatique, bien que la justification de notre domaine d'activité soit un combat permanent auprès des instances politiques. L'excellente collaboration entre l'EIVD et la FHBB dans les domaines de la formation, des projets de diplômes et de la recherche appliquée, devrait nous conduire à trouver une harmonisation dans la formation en géomatique en Suisse. La volonté de la CFHES, pour satisfaire aux accords de Bologne, de mettre sur pied des formations de niveau master dans les HES (niveau bachelor : 3 ans d'études, niveau master : 5 ans d'études) devrait encore renforcer les relations entre l'EIVD, la FHBB et les EPF. Car une offre de master HES en géomatique en Suisse ne pourra voir le jour qu'avec la participation et la collaboration de toutes les écoles et des principaux organes de la géomatique de notre pays.

La conservation d'un profil de formation HES orienté « métier » et dispensé dans deux langues nationales nécessite un investissement important et permanent de tous les milieux de la géomatique auprès des autorités politiques. C'est à ce prix que la formidable évolution technologique en géomatique pourra être enseignée et pratiquée de manière non discriminatoire dans les différentes régions linguistiques de la Suisse.

Paul-Henri Cattin, professeur EIVD

Information sur l'évolution du Cadastre à Genève

Extrait d'un communiqué de la nouvelle Direction de la Mensuration Officielle

Le 17 octobre 2002, la nouvelle dénomination "**Direction Cantonale de la Mensuration Officielle**", en abrégé **DCMO**, est entrée en vigueur pour désigner la nouvelle organisation qui succède au service du cadastre.

(...) Partant de la constatation de l'emploi généralisé du terme "cadastre" pour de nombreux inventaires, (cadastres du bruit routier et des avions, viticole, des sols pollués, des terrains instables, des rayonnements non ionisants, etc), une dénomination plus caractéristique du nouveau service a été choisie, marquant ainsi l'affirmation de ses prérogatives et des obligations qui découlent de la législation fédérale et cantonale, vues dans l'optique de la maîtrise d'ouvrage: la **Direction Cantonale de la Mensuration Officielle**.

La mission de la DCMO a été rédigée de façon à énoncer clairement ses domaines d'activités et de compétences:

*La Direction cantonale de la mensuration officielle assure le **cadre de référence spatial** des systèmes d'information du territoire du canton de Genève.*

*Elle **dirige, surveille, vérifie et coordonne** les travaux de la mensuration officielle fédérale et cantonale.*

*Elle est responsable de l'existence et de la qualité des données de la mensuration officielle qui comprend les **données spatiales de référence** et les **données thématiques** ainsi que la fourniture des **produits** et des **prestations** qui leur sont liés.*

*Elle est garante d'une **veille technologique prospective et créative**. Elle s'implique dans le développement des compétences des spécialistes en mensuration et en géomatique, collaborateurs des services publics et privés.*

*Elle contribue à la **communication** et à la **promotion** des méthodes, des données, des produits et des prestations.*

Certaines dispositions liées à la mise en œuvre de la nouvelle structure seront rapidement perceptibles par les utilisateurs:

la gestion "géométrique" des servitudes est déjà reprise par la DCMO, qui assurera ainsi la coordination entre la mise à jour des données de la Mensuration Officielle et la définition des servitudes, en soulageant le Registre Foncier de cette activité technique.

en échange, la réponse grand public sera transférée sous l'autorité du RF, ce qui permettra aux clients de s'adresser à un seul interlocuteur pour obtenir les renseignements et documents standards. Dans ce cadre, sera réalisée la "réponse public sans papier" orientée vers l'utilisation optimale des nouveaux moyens informatiques, avec l'avantage de l'accès immédiat aux mises à jour, tout en économisant la production de plans.

D'autres projets seront successivement réalisés dans différents domaines comme la gestion des adresses, la mise à disposition d'images d'archives ou l'introduction de la 3^e dimension.

La nouvelle entité, placée sous la direction de Monsieur Laurent Niggeler géomètre cantonal, sera installée dans les locaux du 12 Quai du Rhône, qui subiront quelques adaptations.

NB. Le rapport sur l'organisation de la mensuration officielle à Genève sera accessible à tous les intéressés, sur le site internet de l'Etat: <http://www.geneve.ch/diae/interieur/dcmo.html>